

VILLE DE
CHIEVRES



Wallonie

Ville de **CHIEVRES - DOSSIER N°2021/025**
Réf. Urb. : **F0316/51014/UFD/2021/1/2145377**

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, le Fonctionnaire Délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la **Ville de CHIEVRES** ayant établi ses bureaux à 7950 CHIEVRES, rue du Grand Vivier n°2.

Le bien concerné est situé à **7950 CHIEVRES, rue de l'Hôpital n°8-10-12** et est cadastré **1^{ère} division** section **A n°s 445 W, 445X, 445Y, 445 Z, 445 F2, 445T et 445 V.**

Le projet consiste en **la transformation d'un bâtiment en deux logements** et présente les caractéristiques suivantes: le projet est soumis à **annonce de projet** car il s'écarte d'un règlement régional adopté avant l'entrée en vigueur du CoDT et devenu guide régional (ZPU) pour les motifs suivants:

- Article 395 – matériaux de façade ;
- Article 397 – Construction en zone de cours et jardins.

Le dossier peut être consulté auprès du Service Urbanisme; rue du Grand Vivier n°2 à CHIEVRES, les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 ou de 13h30 à 16h00, où des explications sur le projet peuvent être obtenues.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06/04/2021 au 21/04/2021 au collège communal par courrier ordinaire (rue du Grand Vivier n°2 à 7950 CHIEVRES).

Chièvres, le *30/03/2021.*
Par le Collège :

La Directrice Générale,

Mme M-L VANWIELENDAELE

Le Bourgmestre,

M. C. DEMAREZ

